



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-90710>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 26-90710

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-89767

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 16/09/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : RTM - Régie des Transports Métropolitains

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 05980406200087

Ville : Marseille

Code postal : 13013

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : CONSEIL JURIDIQUE EN MATIERE DE DROIT PUBLIC, DE DROIT COMMERCIAL ET AUTRES DOMAINES DU DROIT, A L'EXCEPTION DU DROIT SOCIAL (DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE) ET DU DROIT PENAL QUI Y EST ASSOCIE

Code CPV principal - Descripteur principal : 79111000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation vise la passation d'un marché public ayant pour objet la réalisation de prestations de conseil juridique en matière de droit public, de droit commercial et autres domaines du droit, à l'exception du droit social (droit du travail et de la sécurité sociale) et du droit pénal qui y est associé.

Section 4 - Informations rectificatives

- Pour attribuer le marché public au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique se fonde sur les critères pondérés suivants : 1/ « Les Prix » (40%), analysés compte tenu du montant résultant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED), annexe 1 de l'Invitation à Soumissionner (IS), dont les prix unitaires sont issus du Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE). 2/ « La Valeur

Technique » (55%), appréciée en fonction du mémoire technique remis par les candidats à l'appui de leur offre et des éléments le constituant. La valeur technique est composée de deux sous-critères, représentant 100% de la valeur technique : - Sous-critère 1 (40%) : « Composition, expérience et adéquation de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations » (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 1 du mémoire technique). - Sous-critère 2 (60 %) : « Qualité et pertinence de l'exemple de consultation juridique remis par le candidat » (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 2 du mémoire technique). 3/ « Le Critère environnemental » (5%), apprécié au regard de la « Qualité des mesures proposées pour réduire l'impact environnemental de l'exécution des prestations » (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 3 du mémoire technique).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/09/2026